

Pension canine et féline «CROCALIN »
Frédéric Van Reet
Rue Del'Grète, n°142, 5020 Daussooux
Tel : 0476/270495 ou 081/352798
Email : f.vanreet@hotmail.com
N°entreprise : BE 0545 502 363
N° agrément : HK 40903272
Fortis : BE42 0016 6576 7054
Vétérinaire :DrVan den Abeele Catherine

Contrat pour le séjour dans la pension canine et féline «CROCALIN»

Coordonnées propriétaire

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal et ville :
Téléphone : Adresse mail :
Contact pendant le séjour :

Coordonnées du chien/chat

Nom : Sexe : F / Stérilisée / M / Castré
Espèce et race : Date dernières chaleurs :
Date de naissance : Numéro de puce électronique :

Toute réservation une fois donnée, qui ne sera pas décommandée dans un délai de quinze jours avant le début du séjour, sera due.

En cas de départ anticipé, le coût du séjour, calculé sur sa durée initiale, restera dû.

Tout chien ou chat non repris de la pension 8 jours après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné. Un envoi recommandé sera alors envoyé et sans réponse de votre part endéans les 15 jours, nous aurons le droit de mettre l'animal à l'adoption.

En cas d'urgence ou dans l'impossibilité de joindre le propriétaire du chien ou du chat, le responsable de la pension est autorisé à faire intervenir le vétérinaire de son choix. Les frais d'intervention étant à charge du propriétaire de l'animal.

Le propriétaire d'une chienne en chaleur se doit de prévenir obligatoirement le responsable de la pension au préalable. Ce dernier ne pourra être tenu responsable en cas de saillie accidentelle si la femelle est en chaleur pendant sa période de garde.

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis,...) mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire et de manière indélébile.

Le propriétaire confie son animal en connaissant les mesures de sécurité prise pour le bien être de chaque pensionnaire, en conséquence de quoi en cas de fugue de l'animal, la responsabilité de la pension ne pourra être engagée.

Attention : Si votre animal est fugueur, et si malgré nos précautions il venait à s'échapper, notre responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de FAUTE MANIFESTE de notre part.

Le chien est en ordre de vaccins pour la maladie de Carré, hépatite contagieuse, parvovirose, leptospirose et toux des chenils :

Le chat est en ordre de vaccins pour le typhus, le coryza, et la leucose :

Particularités alimentaires :

Nombres de repas par jour :

Habitudes comportementales, sociabilité :

Objets apportés par le propriétaire :

Vétérinaire habituel :

Problèmes de santé : O / N

Traitements médicamenteux en cours : O / N

Traitement anti-puces à jour : O / N vermifuge : O / N

Sexe : F / Stérilisée / M / Castré

Prise en charge de votre animal dans notre pension

La journée d'entrée en pension est comptée quelque soit l'heure d'arrivée.

Par contre, la journée de sortie n'est pas facturée si vous venez reprendre votre compagnon avant 10H. Entrées et sorties possibles en dehors des heures d'ouverture uniquement sur horaires définis par rendez-vous avec un supplément tarifaire de 10 euros.

Option single : O / N(+ 5€/nuit selon la période)

Option lavdog : 10€ / 15€ / 20€

Option promenade en laisse : 4€ les 15 minutes

Option « repas sur mesure » : 2€/jour

Date d'entrée :

Date de sortie : avant 10H / après 10H

Durée de séjour : jours à 11€ / 14€ (chats)

Jours à 15€ / 16€ / 17€ / 19€

Tarifs pour le séjour :

Acompte de 30%, soit € versé le

Date et signatures obligatoires du propriétaire et du gestionnaire de la pension.

Lu et approuvé, le